



Commune de CAMPS-LA-SOURCE

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 28 octobre 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-huit octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur le Maire, David CLERCX**.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 16

Absents excusés, non représentés : 2

Date de la Convocation

23 octobre 2020

Date d'Affichage

23 octobre 2020

Présents : Mme Martine COFFIGNOT, M. Joseph GUIX-AYATS, Mme Geneviève FERRANTE, M. Cédric GRIMAUD, Mme Eliane PREVE, MM. Louis BOUTIN, M. Jean-Marc LEFEBVRE, Serge PUERTAS, Olivier FIORE, Mme Carine ANDRE,

M. Julien GUIX-AYATS Mmes Françoise KUSEK, Magali OTTAVIANI, Emilie PEREZ, M. Alexandre RABILLON.

Absents excusés non représentés : MM. Joël ADAM, Philippe LECARDINAL SALINIE.

Mme Martine COFFIGNOT a été nommée **secrétaire**.

Ordre du jour :

- Travaux de mise en sécurité du bâtiment de l'ancienne coopérative :
 - Demande d'aide financière au Département pour l'année 2020
 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2021
- Opposition au transfert de compétences en matière de PLU à la Communauté d'Agglomération
- Modification des statuts du SIVU des espaces naturels du massif de la Loube

Questions diverses.

Travaux de mise en sécurité du bâtiment de l'ancienne coopérative

Demande d'aide financière au Département pour l'année 2020

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de demander l'inscription du dossier de demande d'aide financière au Département pour l'année 2020, qui va être porté à leur connaissance et les invite à en débattre.

Thématique de l'opération : Autres Equipements (voirie, bâtiments- voirie communale)

Travaux de mise en sécurité du bâtiment de l'ancienne coopérative - Montant total des travaux :
224 815.00 € HT.

Plan de Financement prévisionnel

Montant HT des Travaux	224.815.00 €
Département (DAT 2020)	100 000.00 €
DETR 2021	79 852.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par seize voix pour :

Décide de retenir l'opération énumérée ci-dessus,

- Adopte le plan de financement prévisionnel correspondant,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021.
- Demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental de bien vouloir accorder à la commune une subvention de 100 000.00 € au titre des aides du Département pour l'année 2020, pour les travaux de mise en sécurité du bâtiment de l'ancienne coopérative.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021

Demande de subvention pour les travaux de mise en sécurité du bâtiment de l'ancienne coopérative

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants des communes et des EPCI dans les domaines économique, social, environnemental, touristique ou visant à favoriser le développement et le maintien des services publics en milieu rural.

La demande de subvention, au titre de la DETR 2021 de la commune de Camps-la-Source, concerne les dépenses relatives aux travaux de mise en sécurité du bâtiment de l'ancienne coopérative, par la réfection des toitures et des planchers de l'immeuble abritant le service technique municipal.

Ce projet correspond à la catégorie d'actions prioritaires des travaux de construction, de réhabilitation et de rénovation thermique des bâtiments communaux et intercommunaux.

Le plan de financement prévisionnel pour

Montant total HT des travaux	224 815.00 €
Subvention Département	100 000,00 €
DETR 2021 40%	79 852.00 €
Autofinancement %	44 963,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, par seize voix pour :

> Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

> **Sollicite auprès de l'Etat une subvention de 79 852.00 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR).**

Dit que le financement de l'opération sera inscrit au budget communal 2021.

Opposition du conseil municipal au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à une communauté d'agglomération

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, et notamment son article 136 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 41/2016-BCL en date du 5 juillet 2016 portant création à compter du 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte issue de la fusion des communautés de communes du Comté de Provence, Saint Baume Mont Aurélien et Val d'Issole ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 23 juin 2003 et modifié le 01/10/2004, le 09/06/2005, le 21/07/2006, le 05/10/2009, le 19/07/2013 et le 12/12/2014 ;

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération de la Provence Verte, issue d'une fusion après la date de publication de la loi ALUR, n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ;

CONSIDERANT que, si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi n° 2014-366, la communauté d'agglomération de la Provence Verte n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal de la commune de Camps-la-Source, du 12 décembre 2014, relative au refus du transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme à l'intercommunalité ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal de la commune de Camps-la-Source, du 10 mars 2017, relative au refus du transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'il apparaît inopportun pour la commune de Camps-la-Source de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, et selon des formes qui peuvent différer d'une commune à l'autre ;

CONSIDERANT qu'il convient de réitérer cette position avant le 1^{er} janvier 2021 afin de s'opposer au transfert automatique prévu à cette date ;

Après en avoir délibéré, par seize voix pour, le conseil municipal de la commune de Camps-la-Source, décide :

- **De confirmer les termes de ses délibérations des 12 décembre 2014 et 10 mars 2017, susvisées ;**
- **De s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération de la Provence Verte.**

Approbation de la modification des statuts du Sivu des espaces naturels du massif de la Loube

Monsieur le Maire rappelle :

- Que la commune est adhérente au syndicat à vocation unique des espaces naturels du massif de la Loube,
- Que le conseil syndical dudit syndicat s'est prononcé favorablement, en séance, pour une modification de ses statuts :
 - article 2 portant suppression de l'animation nature,
 - article 5.2.3 portant envoi des convocations par voie dématérialisée,
 - article 6 portant modification du trésorier du syndicat,
 - article 7 portant précision de la périodicité d'émission des titres de participations financières des communes,
- Qu'il est nécessaire que chaque commune adhérente délibère dans le délai réglementaire afin d'entériner cette modification.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par seize voix pour :

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et la délibération du Syndicat à vocation unique des espaces naturels du massif de la Loube en date du 21 septembre 2020 relative à la modification des statuts :

Approuve la modification des statuts du syndicat à vocation unique des espaces naturels du massif de la Loube telle que présentée en annexe.

Questions diverses :

Monsieur Joseph GUIX expose les motifs de sa démission.

Fermeture de la bibliothèque et conditions de réouverture. Possibilité de déposer les livres prêtés en mairie durant cette crise sanitaire.

La séance est levée à 19 h 00.

Les délibérations sont affichées à l'accueil de la mairie.